

Damage Claim

Attention:

Insurer name

4546

Contact name

5654

Address

565

Email address

4565@pogo.pro

Phone number

34546

Policy number

46456

Approve repairs to (CLAIMANT)

Name

Steven Yan

Address

42 KANATA

City, Province,
Postal Code

Pointe Claire, Quebec, H9R 5V3

CLAIMANT'S
NAME

Steven Yan

DATE

2017-05-12

REFERENCE
OR CLAIM No.

5465

CLAIMANT'S
TELEPHONE NO

514-312-9096

CLAIMANT'S
ADDRESS

42 KANATA

CITY,
PROVINCE,
POSTAL CODE

Pointe Claire, Quebec, H9R 5V3

CLAIM estimate

\$ 4,225.60

CLAIM FOR

Damage

Task name BRIEFLY DESCRIBE THE CLAIM AND HOW	Measurement unit THE AMOUNT	Material cost per unit(\$) WAS CALCULATED	Labor cost per unit(\$)	Quantity	Sub total(\$)
---	-----------------------------------	--	----------------------------	----------	------------------

S'assurer d'engager une entreprise fiable Si des entreprises sollicitent les sinistrés de porte en porte, elles doivent obligatoirement détenir un permis de commerçant itinérant de l'Office de la protection du consommateur. Pour obtenir ce permis, elles doivent respecter certaines obligations et verser un cautionnement, lequel pourrait être utilisé pour indemniser le consommateur en cas de problème. Si un commerçant itinérant vous offre ses services d'expert après-sinistre, demandez-lui s'il a un permis de l'Office et vérifiez si ce permis est en règle en utilisant l'outil Se renseigner sur un commerçant, dans le site Web de l'Office. Il pourrait être prudent de ne pas signer avec le premier commerçant venu, de faire des vérifications et d'obtenir plus d'un avis. Malgré l'urgence, il faut prendre le temps de faire les bons choix. Avoir une idée claire des travaux à effectuer Les dégâts causés par l'eau peuvent occasionner une contamination par les moisissures, laquelle peut s'avérer dangereuse pour la santé. Il importe donc, lorsque l'eau se retire, de prendre des mesures pour assécher rapidement les lieux. Il serait sage de consulter un expert afin de déterminer s'il sera nécessaire de faire des travaux, par exemple, dégarnir la portion des murs du sous-sol touchée par l'eau. Dans le doute, vous pourriez consulter plus d'un expert. Lorsque la liste des travaux sera établie, demandez une soumission écrite et détaillée. Prenez le temps de faire des vérifications avant de signer un important contrat de rénovation. Est-ce une entreprise reconnue? Avez-vous des références? L'entreprise est-elle titulaire d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec? A-t-elle une couverture d'assurance? Surtout, méfiez-vous des individus qui s'improvisent experts, qui n'ont qu'un numéro de téléphone comme référence et qui tiennent à être payés comptant.